

SUBVENTIONS DU COMITE REGIONAL OCCITANIE :

Conditions pour être éligible :

- club et demandeur affiliés FFPLUM
- les membres du bureau du club doivent être licenciés FFPLUM
- aucune subvention ne sera accordée sans demande avant l'évènement et présenté au conseil d'administration (sauf brevets et qualif instructeur)

Attribution d'une subvention : (dans tous les cas, joindre copie licence FFPLUM)

- Les demandes complètes seront envoyées à BRUNO RASCALO par email à : brascalou@ffplum.org

Documents nécessaires pour demande de subvention brevet :

- plan de financement faisant apparaître les différentes participations y compris celles du candidat, du club, des CE etc..., justificatif des dépenses.
- copie du brevet

Documents nécessaires pour demande de subvention formation initial instructeur (maxi 1 candidat/club/an) :

https://ffplum.fr/images/AIDE_INSTRUCTEUR.pdf

- plan de financement faisant apparaître les différentes participations y compris celles du candidat, du club, des CE, du finance CPF, etc..., justificatif des dépenses hors logement et trajet.
- copie du contrat IULM bénévole, signé avec le club
- copie de la licence instructeur

Documents nécessaires pour demande de subvention Reactualisation instructeur :

https://ffplum.fr/images/2024/reactualisation_instructeur.pdf

- plan de financement faisant apparaître les différentes participations y compris celles du candidat, du club, des CE, du finance CPF, etc..., justificatif des dépenses hors logement et trajet.
- copie du contrat de bénévole, signé avec le club (ne percevant aucune indemnité pour les vols)
- copie de la licence instructeur

Documents nécessaires pour demande de subvention formation montagne :

- Envoi fiche de candidature au responsable commission Montagne puis attente accord CRULMO
- Présentation des factures, paiement à l'organisme de formation.

Pour toute autre demande qui sera étudiée par le Conseil d'Administration du comité régional:

- Description du projet
- Plan de financement, justificatif des dépenses, classement pour les compétitions...

Barème des subventions pour l'année 2024 dans la limite du budget disponible, l'application de ce barème n'est pas un engagement du CR.

OBJET	Montant	Remarques
Brevet ULM: -25 ans ou féminine ou handicapé*	300 € 200 €	Pendulaire, Multiaxe, Giro, Hélico Paramoteur, Ballon
Instructeur ULM*	500 €	Si participation FFPLUM et club (mini 500€)
Réactualisation Instructeur (Salle + vol)*	120 €	1/3 de la facture maximum 120€ (hors nuités et restauration)
Vols féminins*	20 €	Par heure de vol, lors de rassemblements. Sur machines club (sauf OBL)
10 h de vols jeunes ou Femmes après brevet*	100 €	Subvention valable une fois selon conditions
Compétition : championnats France, Europe, Monde*	150€/Pers/Max	Budget annuel maximum 1800€, reparti en fin d'année en fonction du nombre de candidats, maximum 150€ par personne par année.
Vols initiation, découverte, BIA (féminines, jeunes et handicapés)*	20 €	Par vol de 30mn, un vol pour la même personne, vols en Occitanie sur machine club (sauf OBL)
Formation vols montagne pour instructeurs	500€ max 70% de la dépense	Mini 5 h de vol DC dans un centre agréé par le CR. <i>Candidat doit posséder licence année en cours et année précédente.</i> <i>Objectif: label "Vol montagne"</i>
Maintien compétences après cursus	120€	1/3 de la facture maximum 120€ (hors nuités et restauration)

* Toute subvention dans la limite des budgets disponibles.

* Le CR peut refuser une subvention sans avoir à le justifier.

* Dans tous les cas 30% de la dépense doivent rester à la charge du candidat